

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DES MAIRES DU
13 SEPTEMBRE 2006
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Bruno Vézina	Irlande
M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Yvon Jolicoeur	Disraeli Ville
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Normand Laliberté	Thetford Mines
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	Gérald Grenier	Ste-Clotilde-de-Beauce

SONT ABSENTS :

M.	Jonathan Leclair	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

1. MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 par le préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Madame Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

2. POINTS RÉCURRENTS

CM-2006-09-4707

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Points récurrents ;
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 9 août 2006 ;
 - 2.3 Dépenses ;
 - 2.4 État budgétaire au 31 août 2006 ;
 - 2.5 Certificats de conformité ;
 - 2.6 Période de questions ;
 - 2.7 Demande de rencontre;
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal ;
 - 3.1 Permis d'abattage d'arbres – Suivi;
 - 3.2 Règlements numéros 90 et 91;
4. Autorisation de signature – Travaux dans les cours d'eau;
5. Politique culturelle ;
6. Avis de motion – Règlement portant sur la quote-part au développement économique;
7. Régie intermunicipale des Mines et des Lacs – Demande de modification du Plan de gestion des matières résiduelles;
8. Réflexion stratégique de la MRC de L'Amiante – Agenda ;
9. Prochain budget – Faits saillants ;
10. Renouvellement de la politique de la Ruralité ;
11. Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles formulée par Bell Mobilité à la Commission de protection du territoire agricole ;
12. Demande au ministère du Transport – Tarification pavage ;
13. Projet de loi 76 : Demande de modification ;
14. Demande pour obtenir le remboursement de la TVQ ;
15. Retour sur la visite de M. Luc Rémillard dans les municipalités;
16. Varia ;
 - 16.1 Appui à la FQM – Résolution d'opposition à la décision de la Régie de l'énergie relative aux conditions de service d'Hydro-Québec;
 - 16.2 Départ du directeur général ;
 - 16.3 Engagement d'une firme pour l'engagement d'un directeur général;
17. Prochaine réunion du conseil des maires ;
18. Fermeture de la réunion.

Adopté

CM-2006-09-4708

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 août 2006

Il est proposé par M. Normand Laliberté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 août 2006.

Adopté

2.3 Dépenses

CM-2006-09-4709

2.3.1 Comptes payés

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

07-août-06	17/08/06, Hydro-Québec	PD 17/08	647,74
07-août-06	714711, Pitney Bowes	5113	122,89
07-août-06	20072006, Bell Canada	5114	74,02
07-août-06	Août 06, Desjardins sécurité financière	Pdirect	1519,11
07-août-06	Dépl. sem 31, Gallant Bryan M.	5115	105,29
07-août-06	Semaine no 2006-31	Salaire	4049,92
07-août-06	Semaine no 2006-31	Salaire	627,90
09-août-06	CHRA	5116	3600,00
09-août-06	Coop de solidarité du Mont Adstock	5117	12500,00
09-août-06	Cyber 3D	5118	547,45
09-août-06	ESRI Canada	5119	950,02
09-août-06	Evimbec Ltee	5120	7569,26
09-août-06	Fréchette LGL	5121	294,59
09-août-06	Gesconel	5122	384,29
09-août-06	Groupe CCL	5123	342,58
09-août-06	Mégaburo Lessard Inc.	5124	602,73
09-août-06	Prologic Enr.	5125	70,00
09-août-06	Société de développement économique	5126	112090,00
09-août-06	Solide de la MRC de L'Amiante Inc.	5127	10625,00
09-août-06	Tourisme Amiante Inc.	5128	99091,85
09-août-06	Vachon Jean-François	5129	672,89
09-août-06	Ville de Thetford Mines	5130	54854,04
09-août-06	Visa Desjardins Inc.	5131	633,00
10-août-06	Correction – Annulation chèque 5106	Concili	-264,00
14-août-06	Dépl. sem 31, Gallant Bryan M.	5132	98,21
14-août-06	Semaine no 2006-32	Salaire	6790,01
14-août-06	Semaine no 2006-32	Salaire	627,90
14-août-06	20060801, Bell Canada	5133	6,83
14-août-06	1 août 2006, Bell Mobilité	5134	81,25
16-août-06	Annulation chèque 5774	Livre	-57,74
16-août-06	MN9813450, ESRI Canada	5135	75,53

21-août-06	Dépl. sem. 33, Rouleau François M.	5136	68,88
21-août-06	Semaine no 2006-33	Salaire	4049,92
21-août-06	Semaine no 2006-33	Salaire	627,90
28-août-06	Dépl. sem 2004-34, Gallant Bryan M.	5137	156,54
28-août-06	1330806, Bell Canada	31/08/06	302,80
28-août-06	Semaine no 2006-34	Salaire	3844,09
28-août-06	Semaine no 2006-34	Salaire	627,90
30-août-06	Août 06, Service de lavage	5138	325,00
30-août-06	20082006, Bell Canada	5139	74,02
30-août-06	Petite caisse	5140	183,48
			<u>329593,09</u>

Adopté

CM-2006-09-4710

2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

Agence de la Chaudière	508,64
Cyber 3D	227,29
Evimbec Ltee	1279,34
Fréchette LGL	1841,57
Gesconel	391,50
Réfrigération Thetford Inc	202,97
Ville de Thetford Mines	14189,46
	<u>18640,77</u>

Adopté

2.4 État budgétaire au 31 août 2006

L'état budgétaire au 31 août 2006 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

2.5 Certificats de conformité

CM-2006-09-4711

2.5.1 Certificat de conformité - Règlement numéro 189 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement que :

le règlement numéro 189 de la Ville de Thetford Mines qui décrète un emprunt de 933 000 \$ pour des travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue Beauchamp-2006 ;

ne va pas à l'encontre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante.

Adopté

CM-2006-09-4712

2.5.2 Certificat de conformité - Règlement numéro 186 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 186 de la Ville de Thetford Mines modifiant le plan d'urbanisme numéro 147.

Adopté

CM-2006-09-4713

2.5.3 Certificat de conformité - Règlement numéro 188 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 188 de la Ville de Thetford Mines modifiant le règlement de construction numéro 150.

Adopté

CM-2006-09-4714

2.5.4 Certificat de conformité - Règlement numéro 190 - Ville de Thetford Mines

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 190 de la Ville de Thetford Mines modifiant le règlement de zonage numéro 148.

Adopté

CM-2006-09-4715

2.5.5 Certificat de conformité - Règlement numéro 482 - Ville de Disraeli

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement que :

Le règlement numéro 482 de la Ville de Disraeli décrétant un emprunt n'excédant pas 234,700.\$ pour l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout et structure de chaussée sur le prolongement de la rue Grimard;

ne va pas à l'encontre des objectifs poursuivis par le schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante.

Adopté

2.6 Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

2.7 Demande de rencontre

2.7.1 Rencontre des représentants de la SDERT

Monsieur Luc Rémillard informe les membres du conseil des maires de l'orientation de la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT) pour l'année 2007.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

3.1 Permis d'abattage d'arbres - Suivi

Au 31 août 2006, vingt-huit (28) dossiers ont été étudiés et dix-huit (18) permis d'abattage d'arbres ont été émis.

3.2 Règlements 90 et 91

Une rencontre portant sur les règlements numéros 90 et 91 s'est tenue le mardi 12 septembre dernier et les suites de cette rencontre ont été transmises aux maires.

CM-2006-09-4716

4. AUTORISATION DE SIGNATURE – TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser le directeur général de la MRC de L'Amiante, M. Serge Nadeau, à signer tous les documents relatifs aux travaux dans les cours d'eau tels que (certificats d'autorisation, avis préalables, etc.).

Adopté

5. POLITIQUE CULTURELLE

Il est résolu que ce document soit expédié aux conseils municipaux de la MRC de L'Amiante afin de connaître leurs positions.

Proposition d'une démarche d'élaboration d'une politique culturelle MRC de L'Amiante

1. Structure

1 table par secteur de la MRC, donc 3 au total, qui seraient constituées de 2 représentants par municipalité.

Chacune des tables aurait à faire la même démarche d'élaboration (voir échéancier).

Le travail des tables ferait l'objet d'un accompagnement par un(e) animateur(trice) qui ferait le lien avec un comité de coordination.

Un comité de coordination (ex : comité Pacte rural) à l'échelle de la MRC assurerait l'intégration des résultats du travail de chacune des tables dans un document général qui pourrait constituer l'éventuelle politique culturelle de la MRC.

* Advenant que la politique culturelle de la MRC ne reçoive pas l'appui d'une des tables, cette dernière pourrait poursuivre la démarche d'adoption de sa propre politique.

2. Ressources

- 25 000 \$ de l'enveloppe du Pacte rural
- Embauche d'un(e) animateur(trice) sur une base de temps partiel (20 heures/semaine) ou à contrat (X heures).

3. Échéancier (selon les étapes proposées par le ministère de la Culture et des Communications)

Déc. 2006 Embauche de l'animateur(trice)
Janv. 2007 Organisation de la démarche et constitution des comités
Fév. 2007 Diagnostic et orientations privilégiées
Mai 2007 Consultation publique
Juillet 2007 Rédaction du projet de politique
Sept. 2007 Validation de la politique par les tables et les partenaires
Oct. 2007 Plan d'action général et par table
Déc. 2007 Lancement de la politique

6. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA QUOTE-PART AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 90 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 91 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, la MRC de L'Amiante a confié à la Société de développement économique de la Région de Thetford (SDERT) le mandat du développement économique sur son territoire ;

ATTENDU QUE ce règlement doit être en vigueur au moment de l'adoption du budget de la M.R.C. de L'Amiante ;

ATTENDU QUE le montant de la quote-part est toujours indexé selon l'indice du coût de la vie ;

ATTENDU LES demandes de la Société de développement économique de la Région de L'Amiante (SDERT) :

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Pierre Quirion donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement sera adopté en vue d'établir, sur la base de la richesse foncière uniformisée, les montants que les municipalités de la M.R.C. de L'Amiante devront déboursier en l'an 2007, pour la quote-part au développement économique qui est de 259 112 \$.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire puisque la demande de dispense de lecture est faite et que le projet de règlement sur la quote-part au développement économique 2007 est remis aux maires.

7. **RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MINES ET DES LACS – DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Lors de la prochaine rencontre du mois d'octobre une décision sera arrêtée à savoir si le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Amiante devrait être modifié ou non.

8. **RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC DE L'AMIANTE - AGENDA**

La collecte d'informations concernant la réflexion stratégique de la MRC de L'Amiante se fera en novembre 2006 et les rencontres avec le conseil des maires se tiendront les 13 et 27 janvier ainsi que le 10 février 2007.

9. PROCHAIN BUDGET – FAITS SAILLANTS

9.1 Organismes sans but lucratif

	2006	2007
Fondation du CHRA	20 000,00 \$	Terminé
Cogesaf (Rivière Saint-François)	50,00 \$	50,00 \$
Copernic (Rivière Nicolet)	50,00 \$	50,00 \$
Bassin versant de la rivière Bécancour		50,00 \$
Conseil régional de l'Environnement	200,00 \$	200,00 \$
CHRA- Accueil des médecins	7 200,00 \$	7 200,00 \$
Gestion du cerf de Virginie (versement no 3)	10 000,00 \$	5 000,00 \$
Quote-part - Télémétrie Chaudière-Appalaches (dernier)	10 931,00 \$	11 175,00 \$
Total	48 431,00 \$	23 725,00\$

9.2 Équipements à caractère supralocal

	2006	2007
Aéroport municipal	48 290,00 \$	48 290,00\$
Mont Adstock	25 000,00 \$	25 000,00 \$
Kiosque touristique	4 385,00 \$	12 000,00\$
Halte routière	1 800,00 \$	1 800,00 \$
Concert'Action	150,00 \$	150,00\$
Unité Domrémy	3 713,00 \$	3713,00\$
La Gitée	1 326,00 \$	1326,00\$
Aube de la Paix	3 835,00 \$	3835,00\$
Musée minéralogique	23 605,00 \$	23605,00\$
Ress. comm. Amiante	5 203,00 \$	5203,00\$
Fond. Heb. Handicapés	10 654,00 \$	10654,00\$
Récupération Frontenac	10 857,00 \$	10587,00\$
Sentier des 3 monts	1 836,00 \$	3046,00\$
Total	140 654,00	149209,00\$

9.3 Société de développement économique de la Région de Thetford

	2006	2007
Quote-part de la MRC	224 180,00 \$	259 112 \$.

9.4 Solide de la MRC de L'Amiante

	2006	2007
Quote-part de la MRC	21 250,00 \$	28 750,00 \$

9.5 Tourisme-Amiante

	2006	2007
Quote-part de la MRC	197 500,00 \$	199 400,00 \$

9.6 Plan de gestion des matières résiduelles

	2006	2007
Quote-part de la MRC	Remise	Réactivée

9.7 Évaluation

Remplacement du logiciel de tenue à jour des rôles d'évaluation.

9.8 Schéma de couverture de risques

Le dossier portant sur le schéma de couverture de risques sera traité en 2007.

CM-2006-09-4717

10. RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ

Considérant l'importance de la *Politique nationale de la ruralité* dans la vie économique, sociale et communautaire de la MRC de L'Amiante ;

Considérant l'immense succès connu par le Pacte rural en vigueur depuis cinq ans sur notre territoire, qui s'est notamment traduit par 36 projets mobilisateurs ayant engagé des sommes de quelque 700 000 \$;

Considérant la nature structurante des projets mis en place et la mobilisation qu'ils ont générée dans la MRC de L'Amiante ;

Considérant l'engagement des intervenants locaux dans la préparation d'un nouveau pacte rural et l'impact positif anticipé sur (l'environnement, la participation citoyenne, l'économie et l'emploi, le transport, etc.);

Considérant que de nombreux autres projets sont déjà proposés et en attente de réalisation;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu dans le cadre du renouvellement de la *Politique nationale de la ruralité* :

- Que le gouvernement du Québec **reconnaisse pleinement le droit** de ceux et celles qui ont choisi de vivre en milieu rural dans de petites communautés et de reconnaître la nécessité, notamment face au défi démographique, de les soutenir dans l'exercice de cette liberté de choix;
- Que le gouvernement **s'engage résolument dans la modulation** des programmes, seul véritable moyen d'offrir des services essentiels à la survie des communautés rurales;
- Que le gouvernement **revoie à la hausse le nombre d'agents ruraux** qui sont jugés essentiels pour le maintien et la continuité du développement rural et qu'il **renforce leur formation**;
- Que le gouvernement renouvelle la *Politique nationale de la ruralité* qui a rendu possibles les pactes ruraux et **bonifie les budgets** qui y sont consacrés;
- Que le gouvernement prenne le virage d'une **décentralisation démocratique**, efficace et assortie des moyens requis.

Adopté

CM-2006-09-4718

11. DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRIQUES FORMULÉE PAR BELL MOBILITÉ À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole, conformément à l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, demande à la MRC une recommandation à l'égard d'une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles formulée par Bell Mobilité selon son projet Site Morency (F0483);

ATTENDU que la demande d'autorisation concerne la construction d'une tour de télécommunication et l'installation d'un ou de plusieurs abris d'équipement technique ainsi que la construction d'une voie d'accès du chemin Morency jusqu'à ladite tour;

ATTENDU que la demande porte sur des fins autres qu'agricoles en zones agricoles;

ATTENDU que les superficies requises pour ce projet sont de 13 031 mètres carrés pour l'implantation de la tour et des abris et de 407 mètres carrés pour la voie d'accès;

ATTENDU que ce projet permettra l'accroissement de la portée de la téléphonie cellulaire et donnera accès aux résidents du secteur à certaines technologies dont l'Internet sans fils;

ATTENDU que la MRC doit motiver sa recommandation en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

ATTENDU que suite à l'analyse de la demande en relation avec lesdits critères, la MRC constate que l'opération aura un effet positif pour la population, et ce, sans créer d'impacts négatifs sur l'agriculture;

ATTENDU que la recommandation de la MRC doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les terrains concernés se situent dans une aire d'affectation agricole viable;

ATTENDU que dans une aire d'affectation agricole viable, les services d'utilités publics et privés tels que les réseaux de communication sont autorisés;

ATTENDU que l'opération faisant l'objet de la demande d'autorisation respecte les orientations du schéma d'aménagement en matière du développement de l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de la compagnie Bell Mobilité;

La MRC donne un avis que l'opération, qui résultera de la demande de Bell Mobilité déposée à la Commission de protection du territoire agricole (son dossier 348016), est conforme au schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Adopté

CM-2006-09-4719

12. DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT –TARIFICATION PAVAGE

CONSIDÉRANT les besoins en pavage et le peu de moyens des municipalités;

CONSIDÉRANT l'existence d'une entente concernant la tarification du pavage pour les organismes gouvernementaux, dont le ministère du Transport du Québec, pour qui les taux s'avèrent beaucoup moins élevés que ceux obtenus par les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait s'avérer avantageux pour les municipalités de bénéficier des taux qui peuvent être obtenus par le ministère du Transport du Québec en raison du volume important de travaux de pavage à réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Bourque et résolu unanimement qu'une demande soit déposée auprès du ministère du Transport afin de vérifier si les municipalités peuvent bénéficier de la tarification pour le pavage des chemins municipaux selon les taux obtenus par le ministère du Transport du Québec.

Adopté

CM-2006-09-4720

13. PROJET DE LOI 76 - DEMANDE DE MODIFICATION

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de Loi 76 abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi confie aux organismes responsables de l'évaluation municipale (OREM) le rôle d'attribuer et de révoquer les reconnaissances à des fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce rôle était jadis attribué à la Commission municipale du Québec qui pouvait compter sur divers commissaires pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 76 confie cette responsabilité aux OREM sans aucune compensation financière, ce qui constitue un nouveau « pelletage » des responsabilités, sans aucune compensation;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des pouvoirs de la Commission municipale ont été attribués à d'autres ministères du gouvernement du Québec (ministère du Travail, ministère des Affaires municipales et des Régions);

CONSIDÉRANT QUE ce mandat, qui dans certains cas est confié à des villes, placera de plus ces dernières dans une situation ressemblant à un conflit d'intérêts, puisque lesdites villes auront à déterminer des exemptions de taxes, où elles seront juges et parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de transmettre une demande formelle à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de modifier le projet de loi 76 abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives de façon à ce que les responsabilités décrites aux articles 76 à 92 du projet de loi et qui modifient la Loi sur la fiscalité municipale soient confiées, non pas aux organismes municipaux responsables de l'évaluation, mais bien, à un ministère du gouvernement du Québec ou au Tribunal administratif du Québec.

Adopté

CM-2006-09-4721

14. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TVQ

CONSIDÉRANT l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités intervenue entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette entente semble être à la satisfaction des parties;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles mesures financières impliquant directement les MRC sont assez limitées, notamment en ce qui concerne l'absence du remboursement de la TVQ payée par les MRC;

CONSIDÉRANT QUE les responsabilités des MRC sont en croissance continue, tout comme les montants de TVQ payés par celles-ci, notamment via de nombreuses prises de compétence dans des domaines, comme l'incendie, les matières résiduelles, les travaux de cours d'eau et autres;

CONSIDÉRANT QUE de traiter différemment les MRC des municipalités dans le cadre du remboursement de la TVQ peut influencer la prise de décisions concernant toute forme de mise en commun de services via les MRC;

CONSIDÉRANT QU'il semble y avoir contradiction entre la volonté de renforcement des MRC et la volonté de donner aux MRC une réelle capacité d'actions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC de L'Amiante demande au gouvernement du Québec de rendre admissibles aux MRC les mesures relatives au remboursement de la Taxe de vente du Québec (TVQ).

Adopté

15. RETOUR SUR LA VISITE DE M. LUC RÉMILLARD DANS LES MUNICIPALITÉS

Un tour de table a eu lieu concernant la visite de M. Rémillard dans les municipalités afin d'échanger sur le sujet.

16. VARIA

CM-2006-09-4722

16.1 Appui à la FQM – Résolution d'opposition à la décision de la Régie de l'énergie relative aux conditions de service d'Hydro-Québec – Prolongement de réseau

ATTENDU QUE la vitalité économique du Québec passe par une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE cette occupation dynamique du territoire ne peut être assurée que par des incitatifs favorisant la rétention et l'installation des familles et des entreprises en région;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé, par l'entremise de la « clause territoriale » contenue dans la Politique nationale de la ruralité, à tenir **«*compte des caractéristiques des milieux ruraux lors de l'examen des mémoires sur les projets de loi, de politique ou de règlement et à évaluer leur impact sur les milieux ruraux*»**;

ATTENDU QUE la Politique nationale de la ruralité demandait également au gouvernement **«*d'inciter les ministères et organismes gouvernementaux à inclure dans leurs cadres normatifs une modulation de leurs programmes et une adaptation de leurs services, pour tenir compte des particularités des milieux ruraux (faible densité de population, volume réduit de clientèle et l'éloignement)*»**;

ATTENDU QUE le règlement 634 portant sur les conditions de service d'Hydro-Québec précise qu'il doit y avoir présence d'un réseau d'adduction d'eau pour qu'Hydro-Québec assume les frais reliés aux prolongements de son réseau électrique;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec ne rencontrent pas ces exigences, et qu'en conséquence ce règlement est inéquitable, car il induit un surcoût pour les citoyens ou entreprises désirant s'installer en région;

ATTENDU QUE la FQM a déposé un mémoire devant la Régie de l'énergie faisant état de cette injustice et proposant une solution de rechange raisonnable et équitable;

ATTENDU QUE selon cette formule, les 400 premiers mètres seraient gratuits, tandis que les 600 mètres suivants seraient assumés par Hydro-Québec selon un taux dégressif de 15 % (mètres 401 à 500 payés à 85 %, 501 à 600 à 70 %, etc.), et ce, sans égard à la présence d'un réseau d'aqueduc ou d'égout ;

ATTENDU QUE la Régie n'a pas entendu les recommandations de la FQM et s'est plutôt rendue aux arguments du Distributeur;

ATTENDU QUE la Régie a préféré durcir son règlement en ajoutant un impératif de densité, soit que les réseaux d'aqueduc ou d'égout desservent un minimum de 100 propriétés;

ATTENDU QUE la MRC» de L'Amiante juge inacceptable la décision de la Régie de l'énergie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Vézina et résolu unanimement de DEMANDER au gouvernement du Québec de respecter les engagements pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité et de forcer Hydro-Québec à modifier son règlement afin qu'il soit équitable pour les citoyens des régions;

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités dans ses démarches à cet effet;

QUE copie soit transmise au cabinet du Premier ministre (Édifice Honoré-Mercier, 835, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage Québec (Québec) G1A 1B4), au bureau du ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Édifice de l'Atrium, Bureau A-308, 5700, 4^e avenue Ouest, Charlesbourg (Québec) G1H 6R1), à la ministre des Affaires municipales et des Régions (Édifice Jean-Baptiste De La Salle, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4^e étage, Québec (Québec) G1R 4J3), ainsi qu'à la FQM.

Adopté

16.2 Départ du directeur général

Monsieur Serge Nadeau informe le conseil des maires qu'il mettra fin, le 3 janvier prochain, à une carrière de 30 ans de services au sein du milieu municipal dans la MRC de L'Amiante.

Ce départ survient après une carrière fructueuse s'échelonnant sur trente années dans le monde municipal. Il a débuté sa carrière en 1976 comme secrétaire-trésorier adjoint pour la municipalité de Thetford Sud pendant sept ans et est devenu en 1983 secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC de L'Amiante. Il a occupé un rôle de premier plan dans toutes les manifestations régionales depuis le début de sa carrière.

Il mentionna qu'il a mené deux carrières de front depuis des années et entend bien donner une plus grande place à sa carrière d'aquarelliste dans les prochaines années.

Il a aussi l'intention d'offrir ses services comme consultant dans le domaine municipal, que ce soit en matière de conseils généraux, de dossiers particuliers, de tenue d'assemblées publiques ou autres.

CM-2006-09-4723

16.3 Engagement d'une firme pour l'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e)

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de retenir les services d'une firme spécialisée pour aider les membres du comité de sélection dans le choix d'un nouveau ou d'une nouvelle directrice générale de la MRC de L'Amiante.

Adopté

17. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi 11 octobre 2006.

CM-2006-09-4724

18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET

SERGE NADEAU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses des résolutions numéros CM-2006-09-4709 et CM-2006-09-4710.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général